

Procès-verbal du Conseil de communauté
Jeudi 10 juillet 2008 à Puylaurens

L'an deux mille huit et le dix juillet à vingt heures quarante cinq, s'est réuni le Conseil de communauté, dûment convoqué, à la salle de la mairie de Puylaurens, sous la présidence de Christian MAS.

Présents : Francis CESCATO, Thérèse FREDE, Alain POU (Aguts); Christian MAS, Mathieu MEYSSONNIER, Marie-Claude ZAMBON (Algans-Lastens); Françoise BORRAZ (Appelle); Sonia BARENTIN, Emile BARTHES (Bertre); Séverine CAPOUL, (Cambon les Lavour), Michel BATUT, Jean-Claude PINEL, André VIGNERON (Cuq-Toulza); Jean-Christophe BACOU, Yves HURAND, Annie IZARD (Lacroisille); Aline RAYNAUD, Alain RIVALS, Jacques THOMAS (Péchaudier); Martine DELPY, Anne LAPERROUZE, (Puylaurens); Alexandra BIANCO, Fabienne MEISTERMANN, Frédéric MERCIER-HANDISYDE (Roquevidal); Monique DAULL, Henri de COIGNAC, Raymond FREDE, Jean-Christophe MAYARD (St Germain des Prés); Claude DURAND (St Sernin les Lavour).

Excusés : Nicolas VIRVES, Pierre VIRVES, Christophe LEPINE,

Absent : Christophe POUYANNE, Jean-Louis HORMIERE, Ernest MALINGE, Jacques MAURY, Gilles ALGANS.

Excusés remplacés par un suppléant : Alain IMART, Roland SABARTHES, Eliane PICOUET, Alain GIRONIS, Catherine DAMIANO, Pierre ESCANDE, Jean-Claude CANO.

Secrétaire de séance : Monique DAULL.

o **O** o

Monsieur le Président ouvre la séance et présente le procès-verbal du 15 mai 2008, le Conseil de communauté approuve ce procès-verbal.

Désignation du secrétaire de séance : Monique DAULL.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Délibération demande de subvention FAVIL,
- Délibération sur le montant du transfert de charge de la commune de Roquevidal,
- Délibération pour le versement des indemnités au Trésorier municipal,
- Délibération pour la demande de permis de construire modificatif pour la crèche "Les petits explorateurs" à Cuq-Toulza,
- Délibération pour la modification du permis de lotir de la zone d'activités "Pièce grande" à Puylaurens,
- Délibération modificative pour le budget du SPANC,
- Délibération pour un avenant au Contrat avec la société Véolia en raison de l'adhésion de la commune de Roquevidal,
- Pays de Cocagne : cotisation 2009,
- CLSH du mercredi après-midi,
- Questions diverses.

Monsieur le Président demande à ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Avenant au marché de la crèche
- Avenant pour fixer le montant définitif du marché de la crèche
- Délibération pour une demande de subvention amendes de police pour les travaux d'un pont à Cuq-Toulza
- Délibération pour l'attribution d'une subvention à la manifestation "Terre en fête 2008".

Le Conseil donne son accord.

🔗 Délibération demande de subvention FAVIL :

Canton de Cuq-Toulza : Jean-Claude PINEL Vice-président présente les devis des travaux de voirie 2008

Commune d'Aguts : 13 260.00 € HT

Commune d'Algans : 3 230.00 €HT

Commune de Cambon les Lavour : 4 053.00 €HT

Commune de Cuq-Toulza : 10 336.00 € HT

Commune de Lacroisille : 9 360.00 € HT
Commune de Péchaudier : 3 500.00 € HT
Commune de Roquevidal : 5 160.00 € HT

Soit un montant total de travaux de 48 899.00 € HT, pour une subvention au titre du FDT-FAVIL 2008 de 14 172.35 € (montant des travaux subventionnables de 28 066.67 € H.T).

Le Conseil accepte de solliciter une subvention au titre du FDT-FAVIL d'un montant de 14 172.35 € auprès du Conseil général.

Canton de Puylaurens : les devis des travaux 2008 sont les suivants :

Commune d'Appelle : 9 950.00 €
Commune de Bertre : 23 000.00 €
Commune de Puylaurens : 34 926.00 €
Commune de St Germain des Prés : 33 010.00 €
Commune de St Sernin les Lavaur : 12 250.00 €
Soit un montant total de travaux de 113 136.00 €.

Une subvention de 42 832.50 € sera sollicitée auprès du Conseil général.

☛ Délibération sur le montant du transfert de charge de la commune de Roquevidal :

Suite à l'adhésion de la commune de Roquevidal au 1^{er} janvier 2008, la Commission d'évaluation des charges s'est réunie pour évaluer le montant des charges transférées par la commune.

La Commission propose au Conseil de communauté une restitution de fiscalité de la part de la commune de Roquevidal d'un montant de 3 075.12 €.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents, que la commune de Roquevidal effectuera un reversement de fiscalité annuel d'un montant de 3 075.12 €.

En ce qui concerne l'année 2008, le reversement s'effectuera dès que toutes les communes auront délibéré. Pour les années suivantes un titre de recette représentant un douzième du montant total prévu sera émis mensuellement.

☛ Délibération pour le versement des indemnités au Trésorier municipal :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en raison des élections il est nécessaire de délibérer pour l'attribution des indemnités à M. BISCONS, Trésorier municipal. ,

Après en avoir débattu, le Conseil à 28 voix POUR et 1 voix CONTRE décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Alain BISCONS, Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

☛ Délibération pour la demande de permis de construire modificatif pour la crèche "Les petits explorateurs" à Cuq-Toulza :

Monsieur le Président expose : un plan erroné a été fourni à l'architecte pour la demande de permis de construire de la crèche à Cuq-Toulza, l'implantation du bâtiment dépasse donc les limites du terrain appartenant à la Communauté de communes.

Un permis de construire modificatif doit donc être déposé pour régulariser l'implantation du bâtiment.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents,

- de déposer un permis de construire modificatif pour régulariser l'implantation du bâtiment de la crèche à Cuq-Toulza,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

☛ Délibération pour la modification du permis de lotir de la zone d'activités "Pièce grande" à Puylaurens :

Monsieur le Président expose : lors de la création du giratoire sur la route de Revel à Puylaurens, le Conseil général a demandé à la Communauté de communes de céder une bande de terrain pour élargir la route. Cet élargissement a provoqué une modification de surface du lot n° 3 de la zone d'activités "Pièce grande".

D'autre part en raison des réseaux enfouis le long du lot n° 1 de la zone d'activités "Pièce grande" parallèlement à la voie de circulation, la société des Abattoirs de Puylaurens ne peut implanter sa clôture sur la limite du terrain, car en cas de nécessité les réseaux ne seraient pas accessibles pour y effectuer des travaux, une modification du lot n°1 est nécessaire.

Le Conseil de communauté après en avoir débattu, décide, à la majorité des membres présents de déposer une demande de permis de lotir modificatif, et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

🔗 **Délibération modificative pour le budget du SPANC :**

Monsieur le Président expose : suite à la facturation des contrôles de l'Assainissement non collectif de novembre 2007, en raison des impayés et des erreurs de facturation il y a lieu d'effectuer des opérations comptables qui ne sont pas prévues au budget, telles que des annulations de titres sur exercice antérieur et annulation de recettes en raison de créances irrécouvrables. Il est donc nécessaire d'abonder les articles 654 et 673 par une délibération modificative.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents, d'adopter la décision modificative n°1 du budget du SPANC suivante :

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Montant	Article	Montant
Exploitation				
Rém d'intermédiaires et honoraires	622	400.00 €		
Pertes /créances irrécouvrables			654	200.00 €
Titres annulés sur exercice antérieur			673	200.00 €

🔗 **Délibération pour un avenant au Contrat avec la société Véolia en raison de l'adhésion de la commune de Roquevidal :**

Monsieur le Président expose : compte tenu de l'adhésion de la commune de Roquevidal depuis le 1^{er} janvier 2008, le marché de prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectif doit être modifié par un avenant pour prendre ne compte cette adhésion. Il donne lecture du projet d'avenant.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents,

- de signer un avenant au marché de prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif pour y inclure la commune de Roquevidal,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au marché de prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

🔗 **Pays de Cocagne : cotisation 2009 :**

Pour l'année 2007, la cotisation au Pays de Cocagne était de 1.00 € par habitant, pour 2008, l'Etat ne donnera pas de subventions au Pays, la cotisation demandée est donc de 1.81 € par habitant.

Il est à noter que ce sont les personnels des Communautés de communes mis à disposition au Pays qui participent à son fonctionnement, et cela provoque un manque de coordination. Il devient nécessaire qu'une seule personne coordonne le fonctionnement du Pays. La cotisation demandée couvrirait le salaire et les charges d'un coordinateur ainsi que les salaires et charges du chargé de mission culture.

Pour la Communauté de communes, depuis la création du Pays 8 366 840 € d'investissements ont été subventionnés à hauteur de 2 666 968.00 € soit 16773 € par habitant :

- Halle aux grains à Puylaurens,
- Multiservices à Cuq-Toulza,
- Crèche intercommunale à Cuq-Toulza,
- Abattoir à Puylaurens,
- Institut d'études occitanes,
- Théâtre de la Vidalbade à Aguts,
- Cultures vagabondes à Cuq-Toulza.

Pays d'Agoût ne souhaite pas payer plus de 1.50 €

La Communauté de communes de la Montagne Noire ne délibèrera qu'en septembre.

Monsieur le Président propose une participation de 1.50 €.

Le Conseil charge Monsieur le Président de négocier une participation entre 1.50 € et 1.81 €.

🔗 **CLSH du mercredi après-midi :**

Monsieur le Président expose : par délibération du 14 novembre 2006, le Conseil de communauté a créé un Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de 20 places le mercredi après-midi pour une période expérimentale de 6 mois.

A la fin de cette période, le Conseil a décidé de poursuivre l'action. Aujourd'hui, la semaine scolaire passant à quatre jours, il n'y aura plus classe le mercredi.

Après en avoir longuement débattu, le Bureau propose :

- de mettre en place un CLSH de 20 places le mercredi toute la journée pour une période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008. A la fin de cette période, un bilan permettra de décider de la suite à donner à cette action,
- de réserver la priorité des places aux enfants du territoire de la Communauté de communes

Le Conseil de communauté décide, à la majorité des membres présents,

- de mettre en place un CLSH de 20 places le mercredi toute la journée pour une période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008,
- de demander à la CAF d'intégrer dans le Contrat Enfance-jeunesse le passage du CLSH à la journée entière,
- de réserver la priorité des places aux enfants du territoire de la Communauté de communes
- de faire un bilan avant la fin de la période afin de décider de la suite à donner à cette action.

🔗 **Avenant au marché de la crèche**

Le Puits canadien n'ayant pas été mentionné dans le marché pour le lot du plombier, il faut faire un avenant afin de l'intégrer dans le marché pour que le plombier exécute les travaux.

D'autre part le plancher chauffant n'étant pas mis en place, l'isolation du plancher sera prise en charge par le lot n°1 gros œuvre, et doit être retirée du lot n° 12 carrelage, un avenant doit être pris pour régulariser.

Le Conseil accepte ces avenants et autorise leur signature par Monsieur le Président.

🔗 **Avenant pour fixer le montant définitif du marché de la crèche**

Depuis la signature du marché par les entreprises le montant définitif du marché à été fixé à 637 580.69 € HT, l'article 14 du cahier des clauses administratives particulières prévoit qu'un avenant fixe ce montant.

Le Conseil accepte cet avenant et autorise la signature de Monsieur le Président.

🔗 **Délibération pour une demande de subvention amendes de police pour les travaux d'un pont à Cuq-Toulza**

Monsieur Jean-Claude PINEL, Vice-président expose : des dégradations multiples ont été constatées sur le pont du Girou (VC 139) commune de Cuq-Toulza. Ce pont dont la voie est en "S" est utilisé par des véhicules lourds et il est situé à proximité du groupe scolaire.

Les dégradations mettent en péril la sécurité des usagers et la Communauté de communes souhaite y effectuer des travaux afin de pérenniser l'ouvrage, d'améliorer la voie et son gabarit et de sécuriser le passage des piétons.

Il présente les coûts de travaux estimatifs.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents,

- d'accepter le montant estimatif de 90 000.00 € HT,
- de solliciter l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police d'un montant le plus élevé possible,

🔗 **Délibération pour l'attribution d'une subvention à la manifestation "Terre en fête 2008".**

Monsieur le Président expose : Les jeunes agriculteurs des cantons de Dourgne et Puylaurens organisent la manifestation départementale "Terre en fête 2008" les 30 et 31 août prochains. Véritable vitrine du monde paysan cette manifestation est avant tout un lieu de rencontre et d'échange entre les acteurs économiques du monde rural, elle permettra de découvrir l'enjeu d'une dynamique agricole sur le territoire.

Afin de mener à bien cette manifestation, les jeunes agriculteurs comptent sur le soutien des partenaires locaux et sollicitent l'octroi d'une contribution financière.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, décide, à 15 voix POUR, 6 voix CONTRE et 8 abstentions, d'allouer une subvention d'un montant de 200 € pour la manifestation "Terre en fête 2008".

🔗 **Questions diverses**

▷ Crèche "Les petits explorateurs" : La construction prend du retard car les plans des longrines n'ont pas été fournis par le bureau d'études. Les travaux commenceront véritablement en septembre.

▷ Association "Les petits explorateurs" : Le Bureau est maintenant constitué. Les dossiers de demandes de subventions pour l'achat du mobilier vont être constitués.

L'Association a choisi de travailler en deux groupes de travail.

▷ Zone d'activités du Girou : le lot n° 5 est vendu, pour les deux autres un sous-seing a été signé.

‣ Zone d'activités Pièce grande : l'abattoir sera opérationnel en octobre, Monsieur le Président à quelques pistes pour vendre des terrains mais rien de définitif.

Une rencontre se prépare pour le 17 juillet avec la société Ecoplanet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments qui seraient ensuite loués à des entreprises.

En ce qui concerne les Fermiers occitans, une décision sera prise fin juillet.

‣ Henri de COIGNAC : concernant la communication, le bulletin d'informations est ce qu'il est et il est difficile de trouver des articles pour l'étoffer car l'actualité est moins importante que dans les communes.

Il est actuellement diffusé aux délégués titulaires et suppléants et envoyé aux communes; pour une diffusion plus importante il faudrait davantage d'articles. Le bulletin peut être consulté sur le site de la Communauté de communes.

Pour le Tourisme il faudrait créer la taxe de séjour afin de donner un peu de souffle au fonctionnement de l'Office de Tourisme.

Les chemins de randonnées doivent satisfaire à certains critères afin d'être inscrits au niveau départemental. Certaines communes Aguts, Cuq-Toulza, Lacroisille et Puylaurens en ont créé. Mais on peut constater un manque de coordination, il serait souhaitable que l'Office de Tourisme coordonne les circuits. Certaines activités devraient être liées aux chemins de randonnées cela permettrait de les promouvoir.

Les activités de l'Office de Tourisme doivent être développées et d'autres sont à mettre en place. Ces sujets seront abordés par la Commission "Communication-Tourisme" le 15 septembre 2008.

A vingt trois heures cinquante l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.